

**Zeitschrift:** Actio : un magazine pour l'aide à la vie  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge Suisse  
**Band:** 97 (1988)  
**Heft:** 8-9

**Artikel:** "Qui pourra jamais écrire tout cela?"  
**Autor:** Valsangiacomo, Enrico / Dubois, Maurice  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682037>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Un livre émouvant sur le sauvetage d'enfants juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale

## Les Français en train et les juifs ... par la filière

**Enfreignant les interdictions du Conseil fédéral, des Suisses firent entrer clandestinement dans notre pays des Juifs et en particulier des enfants. Parmi ces hommes et ces femmes courageux figurent des collaborateurs du «Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse». L'une d'elles, Anne-Marie Imhof-Piguet raconte ses Souvenirs dans un livre récemment paru aux Editions de la Thièle, à Yverdon. Enrico Valsangiaco nous présente cet ouvrage et a interrogé un autre acteur du Secours aux enfants de la CRS, Maurice Dubois, qui fut Délégué général de la CRS pour la France non-occupée.**

Les livres déjà publiés et que l'on continuera à écrire sur le génocide – et sur l'attitude du monde face à ce crime – ne sont pas des livres d'histoire comme les autres; ils montrent en effet les monstruosités dont l'homme a été capable, et qui peuvent se reproduire à tout moment. En plus, avec le génocide, ce ne sont pas seulement les Allemands qui ont été éblouis par le sang des martyrs, mais l'Europe entière. Car plus le temps passe et plus nous devons nous rendre à l'évidence que le courage nécessaire nous a manqué, que nous n'avons pas écouté cette voix de la solidarité envers notre prochain, que chaque être porte au fond de lui-même et qui défie toute étiquette et tout pouvoir établi, tout juridisme et toute raison d'Etat.

Des livres comme celui de Anne-Marie Imhof-Piguet sont donc les bienvenus. Il nous rappelle et nous rappellera constamment que chaque fois qu'il s'agit de défendre l'existence de notre semblable – même si la voie officielle n'offre plus d'issue – il existe toujours une sortie, une filière, et qu'il suffit de la chercher.

Les événements dont M<sup>me</sup> Im Hof a été à la fois témoin et protagoniste se déroulent dans une France occupée par les Nazis et aux mains des fascistes de Vichy. Quelques îlots de liberté et d'humanité subsistent cependant: ce sont, par exemple, de nombreux centres (homes, camps, pouponnières, etc.) éparpillés entre les Pyrénées et la Norman-

die, en passant par la région de Lyon et la Savoie. Ces centres ont été fondés à partir de 1936 par l'«Ayuda suiza», plus tard «Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre», dirigé par Rodolfo Oligati, avec l'aide de nombreux collaborateurs, membres du Service Civil International de Pierre Cérésole (cf. Actio No 3, mars 1957).

Pour diverses raisons, le 17 décembre 1941 le «Cartel» et la Croix-Rouge suisse signent un accord en vertu duquel cette dernière assume la direction, le financement et le suivi de l'œuvre humanitaire du «Cartel» (Oligati et son équipe restant en place). A l'issue de cette fusion la nouvelle organisation prit le nom de «Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants», ou, en abrégé, «SAE». Le SAE, comme le «Cartel» auparavant, apportait une aide alimentaire et sanitaire aux enfants réfugiés dans les centres français, et organisait le séjour en Suisse, pendant trois mois, de ceux qui nécessitaient de plus grands soins. Ces derniers arrivaient par train à la gare Cornavin, à Genève. Une précision importante s'impose: sur ordre du Conseil fédéral, les enfants juifs ne pouvaient pas entrer en Suisse. Par conséquent, les plus démunis et les plus menacés par la guerre devaient être soignés sur place, en France, au milieu de leurs propres bureaux.

Lorsqu'en décembre 1941 la CRS prend en main le Secours aux Enfants, l'activité de cette organisation s'intensifie, grâce évidemment aux res-



Arrivée d'enfants juifs à Auschwitz. «C'est avec tremblement et respect que je fais revivre ce temps.» (Photo extraite de l'Album d'Auschwitz – Editions du Seuil)

sources plus importantes dont bénéficie notre institution. C'est ainsi que M<sup>me</sup> Im Hof, à l'époque Piguet, est engagée par la CRS pour aller prêter main forte aux enfants se trouvant déjà en France. Anne-Marie Piguet arrive à Montluel (nord-ouest de Lyon) en juin 1942. Cette période voit la barbarie s'installer en France et se développer dans toute son horreur. En effet, un mois plus tard, c'est la rafle du Vel d'Hiv. Il ne faudra pas longtemps, à notre jeune suisse, pour sortir de la naïve illusion qui l'avait conduite là, pour «secourir des petits Français», un peu par «BA» et un peu par esprit d'aventure, et pour ouvrir les yeux sur la tragique réalité. Même si la bonne humeur et l'espoir demeurent dans les centres de la Croix-Rouge, personne n'est désemparé du drame qui est en train de se dérouler alentour. L'auteur nous donne un très bon reflet de cette atmosphère «àigre-douce», avec franchise et un brin d'ironie.

Retenons de ce livre deux moments importants. Tout d'abord la tentative, à moitié avortée, d'une vingtaine de jeunes pensionnaires du Château de la Hille (centre du SAE

au centre des Pyrénées), de s'enfuir en Suisse par la Savoie. C'était pendant l'hiver 42/43. Les Israélites, même ceux des centres de la CRS, étaient peu à peu arrêtés. Il était difficile de fuir. L'Espagne était toute proche, mais il fallait se garder des délateurs. La

droit, l'ambassadeur Edouard de Haller, qui, il faut le dire, se sont montrés dans ces circonstances d'un cynisme affligeant. Mais surtout vis-à-vis de Berlin, car il craignait que toute l'œuvre de secours en faveur des enfants de France ne soit arrêtée. C'est ainsi qu'il demanda les démissions de Rosli Naef, directrice de la Hille, de Germaine Hommel, directrice de Saint-Cergue, et de Renée Farry. Mais ce n'est pas tout: par peur des représailles, Remund écrit également une lettre à la Croix-Rouge allemande pour se distancer de ce qui venait de se passer avec l'appui de délégués de la CRS.

Anne-Marie Piguet n'a pas vécu directement ces événements que nous venons de retracer. Elle était en effet à Montluel à ce moment-là, et en prendra connaissance quelques mois plus tard, au début du printemps '43, lorsqu'elle est transférée à la Hille. C'est ainsi que lui vint l'idée d'organiser des passages en Suisse. Mais, contrairement à ce qui se faisait auparavant, les enfants devaient être accompagnés depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. M<sup>me</sup> Piguet ne connaissait bien qu'une seule région par où entrer clandestinement dans son pays: le Risoud, une épaisse forêt du Jura vaudois, où son père était garde-forestier. Une première tentative eut lieu en juin '43. Tout marcha à merveille et, en plus, M<sup>me</sup> Piguet fit la connaissance de Victoria Cordier de Champagnole, qui travaillait depuis longtemps pour la Résistance et faisait régulièrement la navette entre la France et la Suisse. Elle accepta rapidement de prêter son secours. Ainsi, de septembre 1943 à mai 1944, conduits par Victoria Cordier, ses sœurs et Anne-Marie Piguet, neuf jeunes personnes (six juifs allemands et trois juifs autri-

chiens) ont ainsi pu sauver leur vie. Bien sûr, cela n'alla pas sans péripéties et sans dangers. Le dernier passage de mai '44 risqua même de tourner à la catastrophe. A cause d'un douanier suisse, inflexible et décidé à refouler en France M<sup>me</sup> Schlesinger, son fils Paul et leur ami Walter, Madeleine Cordier dut faire preuve d'une extraordinaire persuasion pour convaincre le fonctionnaire borné de fermer un œil! Peu de temps après, le 6 juin '44, les Alliés débarquaient en Normandie.

Constatant que l'historiographie suisse de la Deuxième Guerre mondiale présentait une lacune, M<sup>me</sup> Im Hof-Piguet a estimé nécessaire d'apporter son vécu. Certes, ce témoignage ne la comble pas totalement, et il serait souhaitable que d'autres membres de l'ancien SAE racontent eux aussi ce qu'ils ont vu... «Pendant quarante ans, j'ai porté le souvenir de ces deux années passées en France (1942-44), qui ont compté davantage que d'autres à cause de la densité des jours: cruauté indicible, courage silencieux, joie de vivre malgré tout», dit notre auteur dans la postface. Quarante ans après, nous lui savons gré d'avoir entrepris des recherches fouillées et d'avoir sollicité les témoignages de nombreuses personnes: trois directrices de camps du SAE, des collègues suisses de l'époque, des juifs rescapés ayant séjourné dans les camps de la CRS. «C'est avec tremblement et respect que j'ai fait revivre ce temps». C'est avec les mêmes sentiments que le lecteur en prend connaissance. Accueilli très favorablement, «La Filière» a remué des consciences et a fait surgir d'autres souvenirs. Une traduction en allemand a été aussitôt publiée et la cinéaste vaudoise Jacqueline Veuve en a tiré un film destiné aux écoles. Enfin, à l'Université de Genève, un mémoire de licence sur la CRS et le secours aux enfants victimes de la guerre a été déposé en 1986, et une thèse de doctorat est en cours sur le même sujet. Ces deux travaux n'ont pas été suscités par le livre de Im Hof, la même question lançant les sous-tend toutefois: face aux Cains de la barbarie nazie, qu'avons-nous fait pour sauver Abel? □

Enfants français en séjour en Suisse. Sur ordre du Conseil fédéral, les enfants juifs ne pouvaient pas entrer en Suisse.



## «Qui pourra jamais écrire tout cela?»

Propos recueillis par Enrico Valsangiaco

«Actio»: Etiez-vous au courant, à l'époque, de la filière dont parle M<sup>me</sup> Im Hof-Piguet?

Maurice Dubois: Non!

Quelle a été alors votre réaction, lorsque vous avez appris son existence?

Son livre m'a quelque peu surpris, d'une part en raison des inexactitudes qu'il contient, mais surtout parce qu'il tend à réduire une action qui avait en réalité une ampleur infiniment plus grande. Le lecteur qui n'est pas au courant de ce qui a été fait n'a pas la possibilité d'imaginer que bien d'autres choses encore ont été réalisées en France. En lisant «La Filière», on a en effet l'impression que l'action des gens travaillant dans les centres en France se limitait à sauver des enfants juifs. Mais il faut bien admettre que ce n'était pas non plus l'intention de l'auteur de décrire notre activité. Cela dit, je trouve ce livre bien fait parce que basé sur des recherches et des documents, bien écrit et très vivant. J'apprécie en outre chez l'auteur l'honnêteté et la sincérité de ses propos.

Quel souvenir avez-vous de M<sup>me</sup> Piguet?

Je dois dire que je ne l'ai presque pas connue là-bas. J'avais mon quartier-général à Toulouse, lorsque Anne-Marie y passa «en coup de vent». Elle était une jeune fille qui comme d'autres choisissent à ce moment-là de faire quelque chose d'utile; elle ne se rendait pas compte que ce qu'elle faisait s'insérait dans une action plus vaste.

Vous ne pensez pas que si M<sup>me</sup> Im Hof met l'accent sur l'aide aux enfants juifs, c'est que ces derniers étaient les plus menacés?

Jusqu'en juillet 1942, où se produisit la rafle du Vel d'Hiv, ils ne se sentaient pas menacés. En ce qui concerne le camp de la Hille, dont parle M<sup>me</sup> Im Hof, il faut rappeler qu'il s'agissait d'une colonie d'enfants que nous avions prise en charge sur demande d'une organisation juive résidant en Suisse. Mais nous ne nous occupons pas spécialement d'enfants juifs. Nous prenions en charge plutôt des enfants qui nous étaient confiés par les organisations sociales françaises. Un autre exemple de ce que nous faisons est notre action lors de l'invasion de la Belgique: du jour au lendemain les routes et les voies ferrées qui menaient vers le sud de la France furent parcourues par des milliers de gosses avec leurs familles, qui allaient s'y réfugier. Il a fallu évidemment leur apporter de la nourriture et les assister. La Hille était donc un cas particulier.

Les camps dirigés par la CRS étaient en principe protégés par son emblème. Une descente à la Hille de la police de Vichy était donc une violation de la neutralité qui protégeait la Croix-Rouge...

C'est évident. Mais il est vrai que les habitants des camps de la Croix-Rouge se sentaient eux psychologiquement protégés par cet emblème. Le principe de la neutralité s'imposait à nous aussi. Or, pendant toutes ces années, nous avons vécu comme sur une corde raide: d'un côté sa propre conscience et de l'autre la loi. Mais, lorsque on sentait qu'on ne s'exposait pas trop au risque d'être puni, on écoutait sa conscience. Ce sont surtout des femmes, des infirmières, qui ont pris ces risques-là.

Etiez-vous au courant à l'époque de la tragique destination? (Suite en page 27)





# «Qui pourra jamais écrire tout cela?»

(Suite de la page 15)

## **née qui attendait les juifs, petits et grands?**

Oui. On savait que la déportation signifiait pour eux la mort. De quelle façon? On ne l'ignorait, mais on était sûr que c'était la fin de leur existence. Il fallait donc absolument les sauver.

## **Cette certitude vous venait d'une sorte de prémonition ou était-elle fondée sur des témoignages?**

Il y avait régulièrement des arrestations tout autour de nous, que ce soit de juifs, de communistes et autres personnes suspectes aux yeux du régime. Mais plusieurs de ces personnes réussissaient à s'échapper du camp où les avaient enfermés les Français. En revanche, dès la rafle de juillet 42, on s'est tout de suite rendu compte qu'il y avait quelque chose de plus terrible au bout de la déportation.

## **Était-on au courant de ces dangers à Berne?**

Oui.

## **Est-ce que vous auriez pu faire plus pour ces enfants?**

J'aurais dû aller à Berne, chez nos autorités fédérales, et faire un «sit-in» pour leur faire comprendre que les enfants juifs étaient condamnés à mort. Nous les accueillions dans nos camps où ils se sentaient en sécurité. Mais, en fait, c'était un guet-apens pour eux, puisque la police française venait les arrêter. Or, que faisait nos autorités? Rien!

## **Mais votre femme s'est rendue à Berne en été 42. Chez qui? A-t-elle pu obtenir l'ap-pui souhaité?**

Elle a vu en tout cas Olgiati. C'est probablement ce dernier qui en a référé au colonel Remund. Je ne me rappelle plus exactement. Toujours est-il qu'elle est revenue extrêmement malheureuse car elle n'avait pas été écoutée. J'ai donc été voir personnellement le directeur des passeports à Vichy et lui ai raconté les événements et nos craintes qu'ils ne se reproduisent. C'est alors que ce fonctionnaire m'a assuré que si la Suisse donnait

les visas d'entrée aux enfants juifs, Vichy fournirait les visas de sortie. C'était là une chose extrêmement exceptionnelle, car jamais on n'avait délivré de tels visas. Je l'ai donc fait savoir à Rothmund, chef de la police fédérale, qui a refusé. Les enfants juifs qui se trouvaient dans nos camps, se sentant de plus en plus menacés, s'en allaient alors, un à un ou en petit groupe, soit en Suisse, soit en Espagne. D'ailleurs, lorsque je fus convoqué, avec M<sup>lle</sup> Rösli Naëf, chez Walter Stucki, notre ministre à Vichy, ce dernier m'a dit que Laval nous aurait alerté si une menace se préparait pour nos enfants. Mais, bien entendu, de cela je n'ai pas soufflé un mot aux intéressés, pour ne pas les mettre dans une confiance qui aurait pu les trahir. Je préférerais qu'ils partent en douce.

## **L'action de M<sup>me</sup> Im Hof-Piguet, bien que risquée pour le reste de l'équipe du Secours aux enfants, a quand même été louable?**

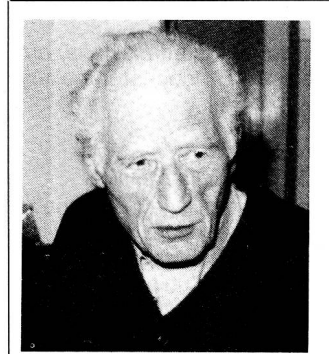
C'est évident! Elle a eu tout à fait raison. C'était à la Suisse à ne pas avoir si peur. C'était une période où tout le monde avait peur de l'Allemand.

## **En tant que membre du Service Civil International vous étiez un idéaliste. Mais pendant votre mission en France vous vous êtes quotidiennement trouvé confronté à la raison d'Etat et aux exigences de la politique la plus égoïste. Comment avez-vous résolu ce conflit de conscience?**

Le devoir de la Croix-Rouge est d'être la plus indépendante possible vis-à-vis de n'importe quel gouvernement. La Croix-Rouge a une mission, qui doit être le plus possible déliée des contingences politiques. Elle n'a pas pu le réaliser entièrement pendant la guerre. La peur d'une victoire de l'Allemagne ne lui a pas permis d'être assez neutre. On ne critiquera pas ce que la Croix-Rouge a fait en Suisse, mais on critiquera ce qu'elle n'a pas fait à l'étranger. Or, pour ce qui concerne le passé, de telles critiques ne servent à rien; et pour ce qui concerne le futur, ça ne sert à rien non plus, puis-

que l'avenir sera fait de choses très différentes de celles que nous avons vécues, et que cela dépendra des personnes qui seront en place à ce moment-là, et de leur sens des responsabilités.

## **S'il faut retenir l'essentiel de l'activité du Secours aux enfants en France...**



*Maurice Dubois est né à Bienne le 17 juillet 1905. Après un apprentissage de pelletier, il exercera très peu ce métier pour s'engager dans le domaine social et pédagogique, plus conforme à ses convictions philosophiques. Ami de Pierre Cérésolle, il sera très actif dans le Service Civil International dès 1926. Après la guerre, il dirigera, avec son épouse, une maison d'accueil pour anciens prisonniers de camps de concentration à Adelboden et ensuite une maison de 80 enfants (cas sociaux) au Locle. Il vit actuellement à la Sagne. (NE).*

Cela a été un travail immense, dans des conditions difficiles et dans un grand respect de la neutralité avec lequel il fallait travailler pour ne pas soulever des méfiances. Ce principe de neutralité était si fortement ancré dans nos esprits qu'une de nos infirmières a renoncé à sauver un enfant qu'elle aurait pu sauver. Cela lui est resté sur la conscience, encore aujourd'hui.

## **Pourquoi n'écrivez-vous pas vos souvenirs?**

Mes souvenirs? Je les ai écrits sur la demande pressante et réitérées de mes deux fils. Ils englobent les activités de secours entreprises en collaboration avec mon épouse, dès avant la guerre d'Espagne et dans le Sud de la France dès 1940. Concernant cette dernière mission, je voudrais souligner un aspect qui n'apparaît que rarement dans

les écrits, à ma connaissance. Et je ne puis le faire de la manière qui convient. Car il faudrait mille voix pour cela. Ces voix qui restent au fond de la conscience de ceux et celles surtout qui furent à la tâche jour après jour, nuit après nuit souvent. Apportant aux enfants des trains de réfugiés, de ceux de la rue, ceux des camps de concentration, des mères et leurs bébés, etc., le pain, le lait, les vêtements, etc. Avec cela, le courage, l'espoir. Plus: la chaleur humaine. Que le regard se porte au delà de tous les écrits, de tous les rapports arithmétiques, de toutes les «Filières», vers cette somme d'énergie, de dévouement dont on fait preuve tant de collaborateurs, suisses et autres. N'était-ce pas à eux que le peuple suisse avait confié la mission de concrétiser sur le terrain même, de l'Est à l'Ouest de la France, son sens d'une grande générosité? Qui pourra jamais écrire tout cela? □

## ACTIO

N° 8/9 Août/Septembre 1988  
97<sup>e</sup> année

Rédaction  
Rainmattstrasse 10, 3001 Berne  
N° de compte de chèques 30-877  
Téléphone 031 667 111  
Télex 911 102

Rédactrice responsable:  
Nelly Haldi

Coordination rédactionnelle  
édition française:  
Bertrand Baumann

Coordination rédactionnelle  
édition italienne:  
Silva Nova

Editeur: Croix-Rouge suisse

Administration et impression  
Vogt-Schild SA  
Zuchwilerstrasse 21, 4501 Soleure  
Téléphone 065 247 247  
Télex 934 646, Téléfax 065 247 335

Annonces  
Vogt-Schild Service d'annonces  
Kanzleistrasse 80, case postale  
8026 Zurich  
Téléphone 01 242 68 68  
Télex 812 370, téléfax 01 242 34 89  
Responsable des annonces:  
Kurt Glarner  
Téléphone 054 41 19 69  
Pour la Suisse romande:  
Presse Publicité SA  
5, avenue Krieg  
Case postale 258  
CH-1211 Genève 17  
Téléphone 022 35 73 40

Abonnement annuel Fr. 32.-  
Etranger Fr. 38.-  
Prix au numéro Fr. 4.-  
Paraît huit fois par an,  
avec quatre numéros doubles  
février/mars, juin/juillet, août/  
septembre et novembre/décembre